



Extrait du registre des délibérations du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Grands Lacs

Séance du 27 mai 2026

Date de convocation : 6 mai 2026

Présents : Hélène LARREZET, Présidente

N. BERNARD, F. DOUSTE, C. DUBOIS, P. CASSAGNE, J. FANARI, C. GARDON, J. GALVEZ, M. JOIE, PM KHAN, S. LEBEAUPIN, JP LEBOUTEILLER, I. MORA, M. OLHEYER, C. SEGAUT, JM SUSO,

Absents excusés : R. HOSTETTLER

Secrétaire de séance : C. Bats

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal des Grands Lacs s'est réuni le 27 mai 2026 en séance ordinaire à 17h30, à la salle René Labat à Parentis en Born, sous la présidence de Madame Hélène LARREZET.

Nombre d'administrateurs

En exercice :	17
Présents :	16
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention	0

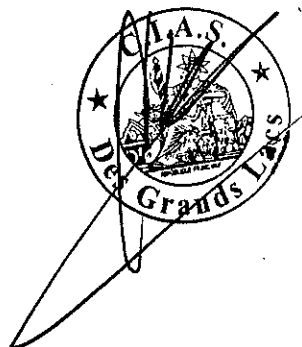
Délibération rendue exécutoire le : 04/06/2026

Publication le : 09/06/2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

La Présidente
Hélène LARREZET



Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le **2/06/2026**
ID : 040-200048650-20260604-42026-DE





N°4-2026- 27/05/2026

Objet : Election à la vice-présidence du conseil d'administration

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »

Considérant que Madame la Présidente du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Madame Patricia CASSAGNE est la seule candidate à la fonction de Vice-Présidente du CIAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : Madame Patricia CASSAGNE est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CIAS des Grands Lacs à l'unanimité.

- Pour : 16 voix
- Abstention : 0
- Contre : 0

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : La Présidente du CIAS est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le 27 mai 2026
Pour copie conforme ce 28 mai 2026

La Présidente
Hélène LARREZET

